

Vous trouverez ici le récapitulatif des informations essentielles à avoir en tête pour choisir les services auxquels faire appel. Nous vous remercions de bien vouloir compléter le coupon réponse au verso pour nous permettre d'anticiper au maximum.

- **Temps de garderie :** Garderie libre, gratuite et sans inscription. Vous pouvez déposer ou récupérer votre enfant librement sur les créneaux concernés.



	En maternelles	En élémentaire
Accueil du matin	De 8h00 à 8h40	De 8h00 à 8h30
Sortie du matin	De 11h45 à 11h50	De 12h00 à 12h05
Accueil de l'apm	De 13h30 à 13h45	De 13h45 à 14h00
Sortie de l'apm	De 16h40 à 17h00	De 16h45 à 17h00

- **Temps du midi :** Les élèves sont sous la responsabilité de l'école Jeanne d'Arc sur la totalité du temps méridien. Après un temps de récréation, les élèves se rendent sur le site de restauration dédié (Maison de l'Enfance Albert Vidal pour les maternelles, Restaurant de l'école publique du Centre pour les élémentaires). Après le repas, ils retrouvent leur site d'enseignement.



Ce temps est soumis à l'inscription auprès des services de cantine municipaux en tenant compte du Règlement Intérieur de la Mairie (infos et modalités à venir courant juin). En plus du montant à régler à la Mairie, l'école facturera le coût de la surveillance (1.60€ pour 2023-2024) en s'alignant sur le pointage final réalisé par la Mairie. Aucune inscription particulière n'est donc nécessaire auprès de l'école. Le prélèvement sera effectué en début de mois suivant, avec la contribution familiale.

A la livraison du nouveau restaurant scolaire sur le site de l'école élémentaire (janvier 2024), ce service sera complètement pris en charge par l'établissement pour les élèves à partir du CP.

Temps périscolaires - Rentrée de septembre 2023

Une infographie mise à jour et avec les coordonnées des interlocuteurs concernés sera distribuée à la rentrée

- **Pour les élèves des classes maternelles :**



- **Pour les élèves des classes élémentaires :**



- **Accueil de Loisirs Périscolaire du soir :** Assuré, organisé et pris en charge par notre partenaire Alfa3A, les élèves qui y participent sont pris en charge à 16h45 et par les animateurs sur chacun de nos sites. A 17h00, ils rejoignent ensuite à pied la Maison de l'Enfance Albert Vidal. Ils y vivent un temps de loisirs. Fin à 18h45 maximum.



Images d'illustration :
Freepik.com

- **Etude dirigée :** Le but est d'accompagner les élèves dans la réalisation des devoirs, de vérifier qu'ils sont effectués. Elle s'adresse aux élèves du CP au CM2 et se déroulera les mardis et jeudis uniquement. L'organisation sera portée exclusivement par l'école Jeanne d'Arc à partir de la rentrée. L'inscription sera nécessaire sur Ecole Directe (infos à venir en septembre). Fin à 18h30.



Autres précisions utiles :

- Il ne s'agit ni de soutien, ni de cours particuliers. Les parents doivent bien continuer de vérifier que la totalité du travail a été réalisé et ne pas oublier de consulter le cahier de liaison.
- 1^{ère} étude le jeudi 7/9 ; dernière étude le jeudi 27/6.
- Il est possible d'inscrire votre enfant en cours d'année.
- Il est possible d'inscrire votre enfant « au compte-goutte », irrégulièrement et à la « dernière minute ». Mais l'anticipation nous permet de mieux nous organiser.

- **Une réflexion est en cours pour une proposition de club d'anglais le lundi**

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Agnès BOUCHARD, secrétaire

Béatrice DUPONT, chef d'établissement

Coupon à compléter et à rendre pour la date indiquée dans le dossier de préparation de rentrée

Pré-inscription Périscolaire – Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieurresponsable légal de l'élève
en classe de pour l'année scolaire 2023-2024 préinscrit mon enfant pour :

- **La cantine :**

Occasionnellement Tous les lundis Tous les mardis Tous les jeudis Tous les vendredis



- **L'étude dirigée (du CP au CM2) :**

Occasionnellement Tous les mardis Tous les jeudis



Ces informations ne vous engagent pas mais nous permettent d'anticiper de notre côté. Elles ne remplacent pas l'inscription ou la vérification que vous aurez à effectuer auprès de la Mairie, courant juin, pour le temps de cantine ou auprès de l'école à partir de septembre sur Ecole Directe pour l'étude dirigée.

Signature(s) :